

**RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1 DE
L'UNION DES CONSOMMATEURS (UC)
À GAZ MÉTRO**

Le 06 septembre 2012

PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER 2013-2015

Références

- (i) Gaz Métro – 1, Document 1, Page 73 de 91
- (ii) Gaz Métro – 1, Document 6, Page 1 de 4

Préambule

- (i) « 9.1. Planification pour l'année 2012-2013

9.1.1. Demande et sources d'approvisionnement gazier

La pièce Gaz Métro-1, Document 6 présente la planification annuelle pour l'année 2013. »

- (ii) « Demande et sources d'approvisionnement gazier année 2012-2013 »

Demandes

- 1.1 Veuillez indiquer à quelle période de temps réfère-t-on dans la partie (i) du préambule. S'agit-il de l'année 2013 ou d'une partie de l'année 2012 et d'une autre de l'année 2013? Dans ce dernier cas veuillez indiquer quels mois ont été retenus dans chacune des années et justifiez ce choix.

Réponse :

La période correspond aux mois d'octobre à décembre de l'année 2012 (inclusivement) et aux mois de janvier à septembre de l'année 2013 (inclusivement). Il s'agit de l'année financière de Gaz Métro.

- 1.2 Veuillez indiquer à quelle période de temps réfère-t-on à la page 1 de Gaz Métro-1, Document 6. S'agit-il de l'année 2013 ou d'une partie de l'année 2012 et une autre de l'année 2013. Dans ce dernier cas veuillez indiquer quels mois ont été retenus dans chacune des années et justifiez ce choix.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 1.1.

- 1.3 De façon générale, veuillez confirmer le fait que dans le texte Gaz Métro – 1, Document 1, lorsqu'une année est mentionnée à propos de certains résultats (i.e. prévisions d'approvisionnements pour 2013), il est entendu que la période de temps en cause est en fait constituée de la fin de l'année précédente et du début de l'année en question (i.e. octobre à décembre 2012 et janvier à septembre 2013). Veuillez élaborer.

Réponse :

Gaz Métro le confirme. Afin d'alléger le texte, il est d'usage d'identifier l'année financière 2012-2013 comme l'« année 2013 ».

PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER 2013-2015

Références

- (i) Gaz Métro – 1, Document 7, Page 1 de 1
- (ii) Gaz Métro - 1, Document 1, Page 39 à 51

Préambule

- (i) Gaz Métro – 1, Document 7, Page 1 de 1
- (ii) Gaz Métro – 1, Document 1, Tableau 14

Demandes

- 2.1 Dans le texte Gaz Métro – 1, Document 7, veuillez indiquer quels mois sont identifiés comme des mois d'été et quels mois sont identifiés comme sont des mois d'hiver et justifiez ce choix.

Réponse :

L' « été » est composé du mois d'octobre et des mois d'avril à septembre. L' « hiver » est composé des mois de décembre à mars. Dans le domaine gazier, il est d'usage de définir l'hiver de novembre à mars. Il en est de même avec les tarifs de Gaz Métro.

- 2.2 Dans le texte Gaz Métro – 1, Document 7, veuillez confirmer que la période de temps identifiée comme « 2013 » est en fait « octobre 2012 à septembre 2013 ». Dans la négative, veuillez indiquer à quoi correspond cette période de temps.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 1.1.

- 2.3 Dans le texte Gaz Métro – 1, Document 7, comment sont produites les estimations de la demande de gaz par saison? Veuillez concilier cette méthode avec celle utilisée pour générer des prévisions annuelles de la demande de gaz naturel dans Gaz Métro – 1, Document 1 Pages 39 à 51.

Réponse :

L'information présentée aux pages 39 à 51 de la référence (ii) est présentée sur une base annuelle mais elle est, dans les faits, établie sur une base mensuelle.

- 2.4 Dans le texte Gaz Métro – 1, Document 7, selon la compréhension d'UC les « économies d'énergie attribuables au PGEÉ/AEÉ » telles qu'indiquées dans le tableau 14 de Gaz Métro – 1, Doc. 1 ont été réparties uniformément sur tous les mois de l'année. Veuillez confirmer ou, si tel n'est pas le cas, veuillez ventiler par mois les économies d'énergie estimées pour les trois années de référence.

Réponse :

Les économies d'énergie attribuables au PGEÉ/AEÉ ne sont pas réparties uniformément. La répartition mensuelle est la suivante :

Économies d'énergie PGEÉ/AEÉ
10⁶m³

	oct	nov	déc	janv	fév	Mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	Total
2013	-1,3	-2,2	-2,7	-3,2	-2,8	-2,4	-1,5	-0,9	-0,6	-0,6	-0,6	-0,7	-19,6
2014	-1,4	-2,1	-3,0	-3,5	-3,0	-2,6	-1,6	-0,9	-0,6	-0,6	-0,6	-0,7	-20,6
2015	-1,4	-2,1	-3,0	-3,5	-3,0	-2,7	-1,6	-0,9	-0,6	-0,6	-0,6	-0,7	-21,0

- 2.5 Dans le texte Gaz Métro – 1, Document 7, selon la compréhension d'UC les « économies d'énergie hors programmes » telles qu'indiquées dans le tableau 14 de Gaz Métro – 1, Doc. 1 ont été réparties uniformément sur tous les mois de l'année? Veuillez confirmer ou, si tel n'est pas le cas, veuillez ventiler par mois les économies d'énergie estimées pour les trois années de référence.

Réponse :

Les économies d'énergie hors programme ne sont pas réparties uniformément. La répartition mensuelle est la suivante :

Économies d'énergie hors programme
10⁶m³

	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	Total
2013	-1,4	-2,4	-3,1	-3,7	-3,2	-2,8	-1,7	-1,0	-0,6	-0,6	-0,7	-0,7	-21,8
2014	-1,5	-2,2	-3,1	-3,7	-3,2	-2,8	-1,7	-1,0	-0,7	-0,6	-0,7	-0,8	-21,9
2015	-1,5	-2,2	-3,1	-3,6	-3,2	-2,8	-1,7	-1,0	-0,7	-0,6	-0,7	-0,7	-21,7

2.6 Dans le texte Gaz Métro – 1, Document 7, doit-on comprendre que les « Pertes et variations liées à la conjoncture/structure économique » telles qu'indiquées dans le tableau 14 de Gaz Métro – 1, Doc. 1 ont été réparties uniformément sur tous les mois de l'année? Si non, veuillez ventiler par mois les « Pertes et variations » estimées pour les trois années de référence.

Réponse :

Non. La ventilation par mois est présentée dans le tableau suivant.

Pertes et variations
10⁶m³

	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	Total
2013	2,1	-4,3	-2,8	-6,2	-5,8	-4,0	-2,4	-1,4	-0,9	-0,9	-0,9	-1,0	-28,5
2014	-1,8	-2,7	-3,7	-4,4	-3,8	-3,3	-2,0	-1,2	-0,8	-0,8	-0,8	-0,9	-26,2
2015	-2,0	-3,1	-4,3	-5,0	-4,3	-3,8	-2,3	-1,3	-0,9	-0,9	-0,9	-1,0	-29,9

PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER 2013-2015

Références

(i) Gaz Métro – 1, Document 1, page 44

Préambule

(i) « Pertes et variations : Il existe un lien sensible entre la croissance économique et le niveau de pertes et variations de consommation subi par Gaz Métro. Chaque année, les volumes sont réduits d'une portion plus ou moins grande en raison de faillites ou de réductions de production. Les prévisions de pertes et variations sont établies à l'aide d'une régression linéaire fonction du PIB. Toutes autres choses étant égales par ailleurs, plus la croissance économique est élevée, moins les pertes subies sont

importantes. La croissance du PIB prévue pour 2013 est de 1,7 %, amenant des pertes estimées à 28,5 10⁶ m³.»

Demandses

- 3.1 Veuillez préciser si les données utilisées pour le PIB sont sur une base mensuelle ou annuelle?

Réponse :

Les données utilisées pour le PIB sont sur une base annuelle.

- 3.2 Veuillez préciser si les données utilisées pour le PIB ont été désaisonnalisées, et dans l'affirmative veuillez détailler la technique utilisée à cette fin.

Réponse :

Les données utilisées n'ont pas été désaisonnalisées.

- 3.3 Veuillez fournir les paramètres estimés de la régression linéaire ainsi que les données utilisées, pour les années 2013, 2014 et 2015.

Réponse :

La régression linéaire utilisée pour évaluer les pertes et variations de livraison est recalculée chaque année à l'aide des données les plus récentes disponibles. Le modèle utilisé dans le cadre de la Cause tarifaire 2013 a la forme suivante :

$$\% \text{ Pertes et variations}_t = -2,50 + 0,51 \times \Delta \text{PIB}_t$$

Le résultat obtenu à l'aide de la régression représente le pourcentage de pertes et variations par rapport à l'année précédant l'exercice considéré, donc l'année t-1.

Pour les années 2013, 2014 et 2015, les données utilisées sont les suivantes :

	Livraisons année t-1	Δ PIB	Pertes et variations	
	Mm ³	%	%	Mm ³
2013	2 641,8	1,7	-1,6	-43,1
2014	2 644,5	2,0	-1,5	-39,0
2015	2 625,7	1,8	-1,6	-41,4

Lorsque comparé aux résultats présentés au tableau 14 (Gaz Métro 1, Document-1, p.43), lignes 5, 14 et 22, un écart est constaté. Cet écart est essentiellement lié aux efforts effectués par Gaz Métro pour réduire les pertes de clients et de volumes. Ces efforts viennent à l'encontre des pertes et variations et permettent de les réduire.

PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER 2013-2015

Références

- (i) Gaz Métro – 1, Doc. 1, Page 85
- (ii) Gaz Métro – 1, Doc. 1, Page 86
- (iii) Gaz Métro – 12, Doc.1, Page 1 de 1

Préambule

- (i) «Impact sur les coûts d'approvisionnement

La seconde partie de la pièce Gaz Métro-1, Document 12 (lignes 28 à 42) présente une estimation des coûts de ces plans d'approvisionnement. Pour quantifier ces coûts, les hypothèses suivantes ont été utilisées :

les prix saisonniers de fourniture présentés à la section 2.2 du présent document, afin de quantifier la modulation différente des achats de fourniture sur l'année ;

les tarifs applicables aux différents contrats de transport et entreposage présentés à la section 8 ; et

une évaluation auprès de tierces parties, des prix des transactions d'achats de fourniture à Dawn et d'achats de capacités de transport additionnelles pour chacune des années du plan. »

- (ii) « Il est à noter que cette évaluation est sommaire et ne peut se comparer directement au coût de service de la Cause tarifaire 2013. L'analyse fait également abstraction du prix des achats de fourniture entre les différents services de fourniture de Gaz Métro et du client. Cette simplification n'a pas d'impact sur le résultat de l'analyse puisque c'est la variation et non le niveau du coût global qui est pertinent. »
- (iii) Gaz Métro – 12, Doc.1, Page 1 de 1

Demandes

- 4.1 En regard de la partie (i) du préambule, quels sont les impacts sur les coûts d'approvisionnement du prix des transactions d'achats de fourniture à Dawn? Veuillez répondre de façon qualitative et quantitative.

Réponse :

Les achats de fourniture à Dawn sont effectués sous la forme « Prix total = Indice AECO + Différentiel de lieu ». La partie « Indice AECO » est imputée au prix de la fourniture et ainsi, les coûts de la fourniture ne sont pas influencés par l'endroit où le gaz naturel est acheté. Le « différentiel de lieu » est fonctionnalisé selon les principes autorisés par la Régie (décision D-2011-164).

La fonctionnalisation du différentiel de lieu des achats projetés à Dawn pour l'année 2013 est démontrée à la section « Prix projetés pour les achats à Dawn » aux pages 65 à 67 de la pièce Gaz Métro 1, Document 1 révisée. Cette fonctionnalisation répartit les

coûts du différentiel de lieu entre les services de fourniture, compression, transport et équilibrage.

- 4.2 Veuillez indiquer littéralement quels sont les prix « des achats de fourniture entre les différents services de fourniture de Gaz Métro et du client » auxquels fait référence la partie (ii) du préambule?

Réponse :

Les prix présentés aux tableaux 3 et 4 de la pièce Gaz Métro 1, Document 1 révisée, pages 28 et 29, sont appliqués aux volumes de gaz naturel requis pour l'ensemble de la clientèle. Cette approche permet d'avoir un portrait global des coûts totaux d'énergie.

- 4.3 Veuillez indiquer littéralement quels sont les différents « services de fourniture de Gaz Métro » auxquels fait référence la partie (ii) du préambule.

Réponse :

Au plan d'approvisionnement, il n'y a qu'un seul service de fourniture offert par Gaz Métro.

L'emploi du pluriel fait référence aux deux types de service de fourniture : celui de « Gaz Métro » et celui « du client ».

- 4.4 Veuillez indiquer littéralement quels sont les « services de fourniture du client » auxquels fait référence la partie (ii) du préambule. À qui fait-on référence en parlant « du client »?

Réponse :

Le client peut opter pour un service de fourniture avec transfert de propriété ou un service de fourniture sans transfert de propriété.

Veuillez vous référer aux *Conditions de service et Tarif* pour la définition de « client ».

- 4.5 En regard de la partie (iii) du préambule, veuillez indiquer en quoi le différentiel de prix entre AECO et Dawn peut affecter les coûts d'approvisionnement pour les années 2013, 2014 et 2015.

Réponse :

Le différentiel de lieu entre AECO et Dawn est réparti entre les coûts de fourniture, de compression, de transport et d'équilibrage. Considérant la méthode de fonctionnalisation

des coûts, plus le différentiel sera élevé, plus les coûts fonctionnalisés au transport et à l'équilibrage le seront également.

À la pièce B-0016, Gaz Métro-1, Document 12, les coûts de transport et équilibrage reliés aux achats à Dawn sont présentés à la ligne 33.

- 4.6 En regard de la partie (iii) du préambule, y a-t-il un différentiel de prix entre AECO et Dawn pour lequel les stratégies d'approvisionnement proposées pour l'année 2013 dans Gaz Métro-1, Doc. 12 seraient financièrement équivalentes? Qu'en est-il pour les années 2014 et 2015?

Réponse :

Sur l'horizon du plan trois ans, les économies réalisées ne sont pas principalement causées par le différentiel de lieu mais par le remplacement de capacités FTLH par des ententes d'échange avec des tierces parties.

Pour ce qui est des économies relatives au déplacement vers Dawn et présentées à l'annexe 4 de la pièce Gaz Métro-1, Document 16 révisée, le « différentiel de lieu » représente la valeur marchande du transport entre AECO et Dawn qui se compare aux tarifs du transport AECO -Dawn sur le marché primaire (tarifs de TCPL). De manière générale, on peut conclure que tant que le différentiel de lieu est inférieur au tarif sur le marché primaire, des économies seront réalisables.

Selon les hypothèses utilisées dans la planification des années 2013 à 2015, incluant les prévisions de différentiel de lieu, des économies sont constatées (ligne 41 de la pièce, Gaz Métro-1, Document 12 révisée).

- 4.7 En regard de la partie (iii) du préambule, veuillez indiquer un différentiel de prix entre AECO et Dawn pour lequel la stratégie d'approvisionnement alternative proposée pour l'année 2013 serait financièrement plus avantageuse que la stratégie de base. Veuillez également indiquer un tel différentiel de prix pour les années 2014 et 2015.

Réponse :

Comme mentionné à la réponse à la question 4.6, les différentiels de lieu d'achats à Dawn ne peuvent pas vraiment compenser les économies réalisées pour le plan 3 ans.

Un différentiel de lieu moyen de 1,783 \$/GJ serait requis pour annuler les économies prévues à la stratégie de rentabilité du déplacement vers Dawn présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 16 révisée, soit une variation à la hausse de 1,12 \$/GJ.

PLAN D'APPROVISIONNEMENT GAZIER 2013-2015

Références

- (i) Gaz Métro – 1, Document 1, Pages 88 et 89
- (ii) Gaz Métro - 1, Document 12, Page 1 de 1
- (iii) Gaz Métro -1, Document 1, Pages 82 à 85

Préambule

(i) « 9.4. Scénario favorable

La pièce Gaz Métro-1, Document 10 présente le plan d'approvisionnement sur un horizon de trois ans dans le cas où les livraisons globales de gaz naturel se situeraient au niveau du scénario favorable présenté à la section 5.2.

Pour les trois années du plan d'approvisionnement, des achats de capacité de transport seraient requis (ligne 47 du document). Le plan d'approvisionnement est établi en considérant un achat de transport pour la période de décembre à mars sur le tronçon Empress-GMI EDA en 2013 et 2014 et sur le tronçon Dawn-GMI EDA en 2015. »

(ii) « 9.5. Scénario défavorable

La pièce Gaz Métro-1, Document 11 présente le plan d'approvisionnement dans le cas où les livraisons globales de gaz naturel se situeraient au niveau du scénario défavorable présenté à la section 5.3.

Pour l'année 2013 du plan d'approvisionnement, l'impact d'un scénario défavorable se mesure par une réduction des achats de transport Empress-GMI EDA.

Pour les années 2014 et 2015, les outils déjà disponibles, combinés à des ventes de transport FTSH de décembre à septembre, permettent de répondre à la demande. »

Demandes

- 5.1 En regard de la partie (i) du préambule, veuillez donner une estimation de la variation des coûts d'approvisionnement pour l'année 2013 suite à la réalisation du « scénario favorable » quant à la demande de gaz (relativement au scénario de base de Gaz Métro – 1, document 12). Veuillez faire de même pour les années 2014 et 2015.

Réponse :

Le tableau suivant présente une comparaison des coûts totaux d'approvisionnement selon une projection de demande de base ou favorable sur l'horizon du plan trois ans.

Année	Scénario	Scénario	Écart
	Base	Favorable	
	000 \$	000 \$	000 \$
2013	989 547	1 057 174	67 627
2014	1 108 240	1 220 271	112 031
2015	1 191 800	1 333 424	141 623

- 5.2 En regard de la partie (ii) du préambule, veuillez donner une estimation de la variation des coûts d'approvisionnement pour l'année 2013 suite à la réalisation du « scénario défavorable » quant à la demande de gaz (relativement au scénario de base de Gaz Métro – 1, document 12). Veuillez faire de même pour les années 2014 et 2015.

Réponse :

Le tableau suivant présente une comparaison des coûts totaux d'approvisionnement selon une projection de demande de base ou défavorable sur l'horizon du plan trois ans.

Année	Scénario	Scénario	Écart
	Base	Défavorable	
	000 \$	000 \$	000 \$
2013	989 547	926 046	-63 501
2014	1 108 240	1 017 246	-90 994
2015	1 191 800	1 072 366	-119 434

- 5.3 En regard de la référence (iii), expliquez en quoi la rentabilité de la structure d'approvisionnement choisie par Gaz Métro est sensible aux variations de la demande sur l'horizon du plan d'approvisionnement?

Réponse :

La rentabilité (les coûts) de la structure d'approvisionnement est sensible à une variation de la demande principalement par l'effet sur le volume d'achats de fourniture à Dawn et par l'effet sur les outils de transport nécessaires pour répondre à la demande.

Dans un scénario défavorable, les coûts de la structure d'approvisionnement seraient plus bas puisque moins d'outils de transport seraient requis pour répondre à la demande défavorable (journée de pointe et besoins en hiver extrême inférieurs). La baisse de la demande pourrait même entraîner des ventes de capacité excédentaire de transport, ce qui aurait également un impact sur l'évaluation des coûts totaux. Selon la structure d'approvisionnement en place, le type d'approvisionnement réduit affectera les coûts totaux.

Dans un scénario favorable, les coûts de la structure d'approvisionnement augmenteraient à la suite de l'achat d'outils de transport requis pour pouvoir répondre à la demande (journée de pointe et besoins en hiver extrême supérieurs).

- 5.4 En regard de la référence (iii) et de la partie (ii) du préambule, veuillez préciser quelles actions énoncées aux pages 82 et 83 de Gaz Métro – 1, Document 1 sont le plus susceptibles d'être annulées suite à la réalisation du scénario défavorable quant à la demande de gaz pour les années 2013, 2014 et 2015?

Réponse :

Au plan 2013 défavorable, le non-renouvellement d'une capacité de 957 10³m³/jour de transport FTLH serait maintenue et l'achat de 868 10³m³/jour de transport Empress-GMI EDA serait annulé.

Au plan 2014 défavorable, l'achat de 2 164 10³m³/jour de transport Dawn-GMI EDA et l'échange jumelé seraient maintenus. L'achat de 261 10³m³/jour de transport Dawn-GMI EDA serait annulé et une vente de 934 10³m³/jour de ce même transport devrait être effectuée.

Au plan 2015 défavorable, les achats de transport de 583 10³m³/jour entre Empress et GMI EDA et de 309 10³m³/jour entre Dawn et GMI EDA seraient annulés. De plus, une vente de 615 10³m³/jour de transport Dawn-GMI EDA devrait être effectuée.

- 5.5 En regard de la référence (iii) et de la partie (i) du préambule, veuillez préciser quelles actions qui ne sont pas énoncées aux pages 82 et 83 de Gaz Métro – 1, Document 1 seraient le plus susceptibles d'être entreprises suite à la réalisation du scénario favorable quant à la demande de gaz pour les années 2013, 2014 et 2015? Quels en seraient les coûts?

Réponse :

Au plan 2013 favorable, un achat de transport de 615 10³m³/jour de transport Empress-GMI EDA pour la période de décembre à mars serait effectué.

Au plan 2014 favorable, un achat de 346 10³m³/jour de transport Dawn-GMI EDA serait requis pour la période de décembre à mars et un autre achat de 977 10³m³/jour de transport Empress-GMI EDA pour la même période devrait être effectué.

Au plan 2015 favorable, un achat de 1 731 10³m³/jour de transport Empress-GMI EDA serait effectué pour la période de décembre à mars.

Des prix hypothétiques de 8,49 ¢/m³ et 7,525 ¢/m³ ont été utilisés respectivement pour les achats de capacité de transport sur les tronçons Empress-GMI EDA et Dawn-GMI EDA.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Gaz Métro-4 doc 1

Année étalon

Référence(s)

- i) GM-4 doc 1, p. 5, lignes 13-14
- ii) GM-4 doc 1, p. 5, lignes 21-23
- iii) GM-4 doc 1, p. 8, lignes 3-5

Préambule

- i) « À cette fin, le coût moyen réel d'approvisionnement pour une année donnée serait comparé au coût moyen d'approvisionnement actualisé de l'année 2010, année dite « étalon ».
- ii) « Les écarts des coûts moyens à l'équilibrage et au transport seraient alors multipliés par leurs volumes réels normalisés respectifs de l'année examinée afin d'obtenir les deux mesures de la valeur créée ou perdue en transport et en équilibrage. »
- iii) « Un mouvement de prix ne pourra créer ou faire perdre de la valeur que s'il y a eu une modification de la structure d'approvisionnement entre les années « tréf.» et « t ». »

Demandes

6.1 Veuillez décrire les particularités de l'année étalon proposée (2009-2010) en matière de planification et de gestion des outils d'approvisionnement et des contraintes qui y sont associées, à savoir :

- Indiquer le nombre de degrés jours de chauffe de l'année étalon proposée en la comparant à ceux d'un hiver « normal »;
- Indiquer les volumes de GN requis pour la journée de pointe hivernale réelle de cette année étalon en comparaison à la journée d'hiver extrême « normale » et celle prévue;
- Veuillez indiquer les volumes d'équilibrage prévus et ceux réellement utilisés pour l'année étalon proposée;
- Veuillez décrire les contraintes opérationnelles spécifiques occasionnées par les conditions climatiques réelles prévalant lors de l'année étalon proposée;
- Veuillez identifier les opérations effectuées par Gaz Métro pour optimiser l'utilisation des outils de transport et d'équilibrage en fonction des conditions qui prévalaient et des volumes à livrer(à l'exclusion du GAC et des clients en achat direct) pendant l'année étalon proposée.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 6.2 Veuillez identifier et décrire les outils de transport et d'équilibrage additionnels dont pouvait se prévaloir Gaz Métro en cours d'année, et indiquer les outils additionnels que Gaz Métro a utilisés, pour s'ajuster aux conditions réelles qui prévalaient lors de l'année étalon et qui nécessitaient des moyens qui n'étaient pas couverts par les outils de transport et d'équilibrage prévus et contractés en début d'année.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 6.3 Veuillez démontrer dans quelles proportions les choix opérationnels effectués par Gaz Métro lors de l'année étalon proposée ont été optimisés par rapport au potentiel offert par les outils de transport et d'équilibrage acquis en début d'année et disponibles en cours d'année.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 6.4 Veuillez identifier les facteurs qui permettraient de déterminer le niveau optimal de gestion des outils de transport et d'équilibrage qu'aurait pu effectuer Gaz Métro lors de l'année étalon proposée compte tenu des conditions réelles qui prévalaient et des moyens de gestion additionnels qui étaient disponibles.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 6.5 Considérant la formule décrite à la référence i), à savoir l'utilisation des volumes réels normalisés d'une année considérée vs ceux de l'année étalon, veuillez démontrer en

quoi l'indicateur proposé reflète la valeur relative des contraintes opérationnelles avec lesquelles le Distributeur a dû composer pour l'une et l'autre de ces années.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE D'APPROVISIONNEMENT

Transactions opérationnelles

Référence(s)

- i) GM-4 doc 1, p.11, lignes 19-20.
- ii) GM-4 doc 1, p.14, lignes 4-6 et 13-15.
- iii) GM-4 doc 1, p.15, lignes 18-26.

Préambule

- i) « La mesure par la méthode du coût moyen étalon fixe capte donc efficacement toute la valeur créée par une modification de structure d'approvisionnement. »
- ii) « La méthode de calcul avec année étalon fixe capterait toute la valeur créée ou perdue par la transaction, car elle comparerait toujours la structure des années réelles à la structure originale de l'année zéro. »

« Donc, lorsque la transaction « transport par échange » viendra à terme à la fin de l'année 5, toute la valeur cumulative créée ou perdue par la transaction aura été mesurée. » (nous soulignons)

- iii) « En effet, depuis 2010, Gaz Métro a effectué plusieurs modifications à sa structure d'approvisionnement dans le but d'en améliorer la performance. En voici les principales :
 - diminution des capacités FTLH ;
 - contrats sur le marché secondaire (transport par échange) ;
 - déplacement de l'approvisionnement vers Dawn ;
 - baisse des capacités d'entreposage.

L'effet de ces modifications réalisées dans le passé est encore présent aujourd'hui et, à ce jour, l'ensemble de ces modifications semble avoir eu un effet bénéfique sur la performance économique de la structure d'approvisionnement. »

Demandes

7.1 Veuillez confirmer ou infirmer la compréhension de UC à l'effet que la formule proposée capterait la valeur cumulative créée par l'ensemble des modifications apportées aux outils de transport et d'équilibrage depuis l'année étalon proposée jusqu'à une année ultérieure dont les résultats réels (coût moyen actualisé) feraient l'objet d'une évaluation relative.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

7.2 Veuillez confirmer ou infirmer la compréhension de UC à l'effet que les transactions opérationnelles et financières relatives aux outils de transport et d'équilibrage effectuées par Gaz Métro depuis l'année étalon proposée ont participé aux variations de ses revenus et de ses coûts réels par rapport à ses prévisions de début d'année et que, dans le(s) cas où des trop-perçus en auraient résulté, Gaz Métro a conservé une partie de leur valeur en vertu du mécanisme incitatif arrivant à échéance le 30 septembre 2012. Veuillez notamment préciser s'il s'agit de 25 ou 50 % de cette valeur le cas échéant.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

7.3 Selon la réponse fournie à la question précédente, veuillez confirmer ou infirmer la compréhension de UC à l'effet que l'application de l'indicateur de performance proposé aurait pour effet de mesurer une valeur créée composée en partie de la part des trop perçus conservée par Gaz Métro depuis l'année étalon 2009-2010.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

TRANSACTIONS OPÉRATIONNELLES DE TYPE « FINANCIÈRES »

Référence(s)

- i) GM-4 doc 1, p.16, lignes 16-20 et 23-26.

Préambule

- i) « Pour ce qui est des transactions d'optimisation de type « financières », le lien qui relie les revenus aux coûts est moins évident. En effet, ces transactions n'étant pas effectuées pour des raisons opérationnelles, elles ont peu d'effet sur la structure d'approvisionnement. De plus, le niveau de revenus pouvant être générés par ces transactions est dépendant d'opportunités de marchés qui sont hors du contrôle de Gaz Métro. »

« Gaz Métro propose de les inclure dans les calculs des coûts moyens étalons et réels. Il y aurait ainsi un incitatif à maintenir la réalisation de ce type de transactions et même à en chercher de nouvelles sources potentielles afin de diminuer le coût moyen d'approvisionnement. »

Demandes

- 8.1 Dans le cas des transactions opérationnelles de type « financières », veuillez d'abord répondre également aux questions 2.1 à 2.3 formulées ci-dessus.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 8.2 Dans la mesure où ce type de transactions est dépendant « d'opportunités de marchés qui sont hors du contrôle de Gaz Métro », veuillez préciser quel mécanisme est proposé pour
 - 1) valider la disponibilité de telles opportunités;
 - 2) déterminer si de telles opportunités étaient ou auraient pu être effectivement profitables si requises;
 - 3) s'assurer que Gaz Métro s'est effectivement prévalu des opportunités disponibles;
 - 4) déterminer dans quelle proportion Gaz Métro s'est prévalu ou pas des opportunités qui s'offrait à elle lorsque requises.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 8.3 Veuillez justifier l'absence de sanction (perte de bonification) dans les cas où de telles transactions de type financières auraient été disponibles et requises mais que Gaz Métro ne s'en serait pas prévalu.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

BONIFICATION

Référence(s)

- i) GM-4 doc 1, p. 17, lignes 21-23.
- ii) Rencontre préparatoire du 28 août 2012

Préambule

- i) « Dans les faits, Gaz Métro devra toujours justifier ses outils d'approvisionnement, mais force est de constater qu'avec une telle proposition, un nouvel élément de « flexibilité » dans le choix des outils apparaît. » (nous soulignons)
- ii) Lors de la rencontre préparatoire du 28 août 2012, un des représentants de Gaz Métro a mentionné que « il s'agit d'une proposition d'indicateur distinct, qui ne fera pas partie du prochain (nouveau) mécanisme incitatif proposé (dépôt prévu le 1^{er} octobre 2012) qui, lui, portera sur l'amélioration de la performance dans les activités de distribution. »

Demandes

- 9.1 Veuillez justifier l'attribution éventuelle d'une bonification en absence de critères permettant de répondre, le cas échéant, aux sous-questions énoncées à la question 3.2.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 9.2 Veuillez justifier le fait que l'indicateur de performance proposé comporte une possibilité de bonification en cas d'amélioration (diminution) du coût moyen actualisé des outils d'approvisionnement mais aucun risque de sanction (réduction du rendement de base, par exemple) dans l'éventualité où Gaz Métro aurait négligé de se prévaloir de transactions (tous types confondus) disponibles.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 9.3 Veuillez expliquer comment le calcul de la bonification pour cet indicateur de performance distinct s'inscrira en complément de la mesure de la performance de Gaz Métro dans ses activités de distribution dans le cadre de son prochain mécanisme.

Veuillez notamment démontrer comment pourront se combiner la bonification reçue en vertu de cet indicateur de performance distinct dans le cas d'une perte de productivité éventuelle dans les activités de distribution ou encore, dans la situation inverse, si une performance non optimale dans la gestion des outils d'approvisionnement influence les tarifs à la hausse en situation de gain de productivité dans les activités de distribution.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

APPLICATION DE L'INDICATEUR

Demandes

- 10.1 Veuillez indiquer quelle est la durée d'application proposée pour cet indicateur de performance pour l'optimisation des outils d'approvisionnement.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 10.2 Veuillez préciser si cet indicateur de performance pourra faire l'objet d'une révision et à quelle fréquence.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 10.3 Veuillez également indiquer à l'initiative de quelle(s) parties intéressée(s) une telle révision pourrait, selon Gaz Métro, être demandée.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 10.4 Veuillez préciser si, selon Gaz Métro, une telle révision pourrait être requise par la Régie et, le cas échéant, uniquement par la Régie.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 10.5 Veuillez préciser pendant combien de temps Gaz Métro prévoit maintenir l'utilisation de l'année étalon 2009-2010 et si l'utilisation d'une année ultérieure à titre d'année étalon pourrait (ou devrait) être considérée advenant des changements significatifs des outils de transport et d'équilibrage disponibles.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.

- 10.6 Veuillez préciser ce qui, selon Gaz Métro, constituerait des changements suffisamment significatifs des outils de transport et d'équilibrage et où du contexte général d'approvisionnement pour justifier une révision de cet indicateur de performance et/ou l'adoption d'une nouvelle année étalon.

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie le 16 novembre 2012, comme indiqué dans la lettre de la Régie du 18 septembre 2012.